

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 642

53 – MAYENNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL

Ventes et cessions

501 607 097 RCS Laval.

FATHI EQUITY.

Forme : Société civile.

Capital : 14000010.00 EUR.

Adresse : 155, Chemin des Faluères, 53000 Laval.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE AIR FATHI Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 euros Siège social : Aéroport Laval Entrammes Route d'Angers 53000 LAVAL 815 153 218 RCS LAVAL ET FATHI EQUITY Société civile au capital de 14 000 010 euros Siège social : 155 chemin des Faluères 53000 LAVAL 501 607 097 RCS LAVAL AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte en date du 21 juin 2024, La société AIR FATHI, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est Aéroport Laval Entrammes, Route d'Angers 53000 LAVAL, immatriculée sous le numéro 815 153 218 RCS LAVAL, et la société FATHI EQUITY, société par actions simplifiée au capital de 14 000 010 euros, dont le siège social est 155 chemin des Faluères 53000 LAVAL, immatriculée sous le numéro 501 607 097 RCS LAVAL, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société AIR FATHI par la société FATHI EQUITY. La société AIR FATHI ferait apport à la société FATHI EQUITY de la totalité de son actif, soit 151 408,78 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 99 523,93 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 51 884,85 euros. La société FATHI EQUITY détenant la totalité des 200 actions composant le capital social de la société AIR FATHI, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions d'AIR FATHI détenues par FATHI EQUITY un boni de fusion de 51 883,85 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société AIR FATHI depuis le 1er janvier 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société FATHI EQUITY. La fusion sera réalisée le 31 juillet 2024 à minuit. La société AIR FATHI sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LAVAL au nom des deux sociétés le 26 juin 2024. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.